

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-114**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

OBJET :

Budget annexe Lotissement  
Bourdela

Décision modificative n°1

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY et Mme Sandrine FUSADE.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETARE : Roland POURCHET

Rapporteur : P. DARY

Considérant que lors de la saisie du budget Lotissement 2024, au niveau du déficit d'investissement reporté, le montant qui a été inscrit correspond à celui du déficit 2022 (238 064,28 €) et non à celui de 2023 (220 064,28 €), soit une différence de 18 000 € liée aux ventes réalisées au cours de l'année 2023 ;

Considérant la nécessité de régulariser cette erreur de saisie ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Chapitre	N° Compte - Fonction	Libellés du compte	BP 2024 en euros	Montant de la décision modificative (DM) N°1 en euros	BP 2024 + DM N°1 en euros
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>					
	001 - 020	Déficit d'investissement reporté	238 064,28	-18 000,00	220 064,28
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>					
35	3555 - 020	Stock terrains aménagés	375 064,28	-18 000,00	357 064,28
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>					
71	71355 - 020	Variation de stocks de terrains aménagés	375 064,28	-18 000,00	357 064,28
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>					
75	757368 - 020	Subvention du budget principal	375 064,28	-18 000,00	357 064,28

Au registre sont les signatures

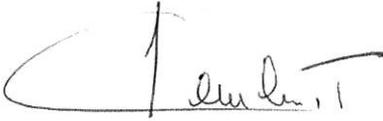
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publiée en ligne le **16 SEP. 2024**

**Le secrétaire**



**Roland POURCHET**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**Patrick DARY**

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20240912-DC2024710250-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2024  
Date de réception préfecture : 16/09/2024